

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 02 avril 2025, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 27 mars 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE - Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET - Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC - Madame Sylvie BUIGUES - Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur CONTE Jean-Charles - Madame Mylène MONCERET - Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Ludovic DARENGOSSE à Madame Marie-Hélène PEREZ
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Madame Mylène MONCERET
Madame Alexia SANCHEZ à Monsieur Michel FALCONNET

Absents :

Monsieur Jérôme BRIÈRE – Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Madame Élisabeth CORDEIRO.

Secrétaire de séance : Madame Carole LAVAL.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 03

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2025- 034 FINANCES : Plaine de Balza - Demande de subvention au programme LEADER avec le PETR Pays Tolosan et adoption du plan de financement

Rapporteur : Madame Françoise OLIVE

ADOPTE

Votants : 24	Abstentions : 0	Exprimés : 24	Pour : 24	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Madame Françoise OLIVE, 5^{ème} Adjoint expose que la commune dispose d'un espace de plus en plus convoité par les habitants, la Plaine de Balza, un espace vert convivial créant de plus en plus de lien social.

Le projet comprend donc l'installation de nouveaux équipements : un pump track, un barbecue, un terrain de foot et des WC publics pour un coût total de 95 415,35 € HT.

Le Maire expose qu'il souhaite solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Europe dans le cadre LEADER pour financer ce projet. Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Nature	Montant
Montant des travaux	95 415.35 €
LEADER	60 000.00 €
Région	11 877.33 €
Autofinancement	23 538.02 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), visant à soutenir les initiatives locales en milieu rural,

Vu le rôle du PETR Pays Tolosan en tant qu'organisme gestionnaire des fonds LEADER sur le territoire,

Considérant que la commune de Bessières porte le projet intitulé Aménagement de la Plaine de Balza, qui s'inscrit dans les objectifs du programme LEADER et du développement local,

Considérant l'intérêt de ce projet pour le dynamisme, le développement du lien entre les habitants et l'attractivité du territoire communal

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 5^{ème} ADJOINTE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le projet pour un montant total de 95 415.35 € HT,
- **AUTORISE** le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme LEADER auprès du PETR Pays Tolosan,
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel présenté
- **INSCRIT** au budget communal la part d'autofinancement nécessaire à la réalisation du projet
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL

